

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Casavant

<https://www.cadre21.org/membres/6469e7165e3b95a3d2c9cb9f>

Date d'obtention : 2026-09-01 18:33:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement sexto et la victime (supporter la jeune victime)
- 2- Évaluation de l'incident (remplir la grille)
- 3- Vérification de l'information (est-ce que d'autres sont touchés par le partage, si oui faire la grille avec eux aussi)
- 4- Parler à l'instigateur déterminer l'intention du geste (malveillant ou impulsif)
si malveillant police DPJ
si impulsif : grille d'évaluation de la personne instigatrice
si partage ou possession (considéré pornographie juvénile) confisquer telephone et contacter police.
Avis aux parents des jeunes impliqués/victimes/instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les situations peuvent parfois être délicate et impliquer beaucoup de personnes qu'ils soient adultes, hors école ou intra école. L'évaluation de chaque situation est importante puisqu'elle peut avoir des impacts importants sur l'intégrité et la santé mentale du jeune.

Que dans un cas de malveillance, le jeune peut être condamné au tribunal de la jeunesse (acte criminel).

Que dans un cas impulsif, il recevra une sensibilisation SEXTO mais sera à risque d'être inculpé si cela réarrive.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qu'il me semble plus délicat est l'évaluation de l'instigateur et la confrontation de ses comportements. Il faut lui demander son téléphone et il pourrait décider de ne pas nous le donner et de ne pas collaborer. Il faut se rendre au bout de l'intervention et communiquer avec la police s'il ne collabore pas.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

